ESTABLISHED IN 2001

ECIC

EXPORT CREDIT INSURANCE CORPORATION OF SOUTH AFRICA SOC LTD

COUVERTURE D'ASSURANCE POUR LA LOCATION ET LE RAPATRIEMENT DES EQUIPEMENTS

YOUR EXPORT RISK PARTNER

COUVERTURE D'ASSURANCE POUR LA LOCATION ET LE RAPATRIEMENT DES EQUIPEMENTS

Cette couverture d'assurance vise les biens d'équipement, n'appartenant pas nécessairement à l'exportateur, et qui deviennent objets de divers contrats de location et pour lesquelles l'exportateur est soit le bailleur ou soit le locataire. Ces biens d'équipement sont nécessaires pour l'exécution de certains projets et leur utilisation peut être arrêtée pendant l'exécution ou à la fin du projet. Dans la plupart de cas, les entrepreneurs sont confrontés à des défis pour renforcer leurs contrats ou pour réussir à rapatrier leurs matériels / bien d'équipements. Le demandeur d'assurance a la possibilité de choisir parmi les produits d'assurance suivants : location financière, bail d'exploitation et rapatriement des matériels.

	LOCATION FINANCIERE (PAIEMENT INTEGRAL)
DESCRIPTION	Un contrat qui permet au bailleur de conserver la propriété de l'équipement tout en transférant la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété au locataire. Ceci peut être considéré comme un crédit- bail à paiement intégral.
CAUSE DE PERTE ASSURÉE	**Les causes politiques de perte comprennent :** Dommages/pertes résultant de : • la guerre et des troubles civils ; • la confiscation, l'expropriation et la nationalisation (y compris l'abandon forcé ou la privation) ; • le changement de la loi ; • la rupture de contrat ; • la restriction de transfert et l'inconvertibilité ; • les événements politiques survenant pendant le transport de l'équipement ; • le terrorisme et le sabotage. **Causes commerciales de perte** • l'insolvabilité; ou • le défaut de paiement prolongé.
POURCENTAGE DE COUVERTURE	L'entrepreneur assuré peut, sous réserve d'un acompte préalable, obtenir jusqu'à 100 % de la valeur de l'équipement couvert ou des versements de location en cours, comme indiqué dans le calendrier de remboursement.
ÉLIGIBILITÉ POUR LA COUVERTURE	1. la conformité aux exigences du contenu Sud-Africain. 2. L'équipement sous-jacent est un bien mobile. **NB :** Location de logiciels : la couverture d'assurance sera fournie conformément aux développements sectoriels. Location d'immeubles : sera faite sur la base du gage, du caractère exécutoire de la sécurité fiscale, du système juridique des contrats de location et de la propriété foncière dans le pays hôte.

BAIL D'EXPLOITATION	RAPATRIEMENT DE MATERIEL
Essentiellement un contrat de location à court terme ou temporaire, conclu entre le bailleur et le locataire pour l'utilisation d'équipements. Le bailleur est responsable de l'entretien, de l'assurance et d'une part substantielle des risques de propriété.	Cette couverture est conçue pour les machines et équipements des entrepreneurs qui doivent être rapatriés en Afrique du Sud après avoir été utilisés sur des chantiers de construction.
Les causes politiques de perte comprennent: Événements politiques mentionnés dans la rubrique ***Location Financière.*** Deux couvertures d'assurance distinctes seront fournies : l'une pour les frais de location et l'autre pour la valeur comptable de l'équipement en location **Causes commerciales de perte** Le défaut de paiement des loyers par le locataire pour cause: • D'insolvabilité; ou • Impayé prolongé. L'équipement loué n'est pas couvert pour les événements commerciaux de perte.	**Les causes politiques de perte comprennent:** Evénements politiques mentionnes dans la rubrique ***Location Financière.*** **NB:** Les dommages ou pertes dus à une mauvaise manipulation ou au transport ne seront pas considérés comme causes de perte assurée. **Il n'y a pas de couverture pour les causes commerciales de perte.**
La couverture distingue les loyers du matériel loué dans deux (2) polices d'assurance distinctes, comme suit: 1. Le bailleur assuré peut, sous réserve d'un acompte préalable sur les loyers (jusqu'à 15%), obtenir jusqu'à 100% de la valeur des loyers restant à liquider. 2. L'équipement sous-jacent sera couvert jusqu'à 90% pour les événements de risque politique, uniquement.	Le bailleur peut obtenir une couverture jusqu'à 90% de la valeur comptable déclarée de l'équipement. Le bailleur ou la société du crédit-bail assuré devra déclarer sa valeur assurable, c'est à dire la valeur comptable de l'actif / de l'équipement au début de la période de location et à chaque anniversaire de la police d'assurance
Comme en ***Location Financière*** **NB:** La couverture d'assurance peut être étendue à la location de bâtiments sur base de la satisfaction tirée, des conditions telles que, le gage, la force exécutoire du contrat de location, la fiscalité, le système juridique et le droit foncière dans le pays hôte.	***Comme en Location Financière*** **NB:** En outre, la détermination du contenu Sud-Africain comprendra la valeur des autres services rendus par le bailleur, y compris le maintien, l'entretien, les réparations d'exploitation et toute autre assistance technique.

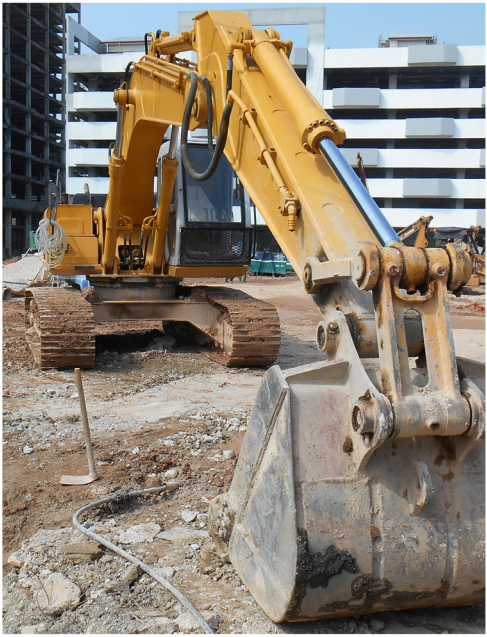

YOUR EXPORT RISK PARTNER

Adresse Physique
Block C7 & C8, Eco Origins Office Park, 349 Witch Hazel Ave,
Highveld- Ext 79 Centurion

Adresse Postale
Boîte Postale 7075, Centurion, 0004

Tél: +27 12 471 3800
Couriel: info@ecic.co.za
Web: www.ecic.co.za

ECIC est un prestataire de services financiers enregistré sous
le numéro FSP n ° 30656, et réglementé par
L'Autorité de Control du Secteur Financier (FSCA)